

Dans la joie d'avoir conservé son fils unique, il supportait son mal avec patience, et il vint rendre grâces dans l'église même de Saint-Antoine.

Bon Saint Antoine, vous ne faites pas les choses à moitié ! Pendant que le père remerciait le Thaumaturge, sans penser même à lui parler de son œil, voilà l'éclat qui tombe de lui-même et sans avoir été touché.

Je vous laisse à penser si la dévotion du brave homme s'en est accrue !
(*Souvenir de Brive*)



Le Commissaire du Tiers-Ordre

DEPUIS que le T.-O. avait pris un développement considérable, un besoin de centralisation se faisait vivement sentir. Il était à souhaiter en effet que les fraternités dépendant des gardiannats de Montréal, Québec et Trois-Rivières reçussent un mouvement plus uniforme et une impulsion directe d'un organisme unique.

Conformément à ce besoin et aux prescriptions des Constitutions données à l'Ordre par S. S. Pie X, il a été créé un Commissaire du T.-O., avec résidence aux Trois-Rivières, couvent central pour la Province de Québec.

C'est à ce Commissaire, muni de pleins pouvoirs par le T.R.P. Provincial, qu'on voudra bien s'adresser désormais pour tout ce qui concerne le T.-O., notamment pour les pouvoirs de directeurs, les visites de fraternités, les renseignements. Les rapports émanant des secrétaires de fraternités pourront aussi lui être envoyés, et lui-même les communiquera à la *Revue*. Cependant les notices nécrologiques seront adressées directement à la *Revue*, comme par le passé.

Le Commissaire choisi est le R. P. Germain, dont la plupart de nos Fraternités ont éprouvé le zèle et connaissent l'amour du T.-O.